

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le quatre mars deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 26/02/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Marie-Claire RAPAUD – CHATEAUNEUF, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX – BUSSY.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Alain FAUCHER.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2010-028: BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DU THEIL – AFFECTATION DU RESULTAT 2009

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Administratif 2009 du budget annexe de la ZAE du Theil,

POUR MEMOIRE

excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	0,00
déficit d'investissement antérieur reporté	-111 503,92

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2009

solde d'exécution de l'exercice	-29 810,94
solde d'exécution cumulé	-141 314,86

RESTES A REALISER AU 31/12/2008

dépenses d'investissement	0,00
recettes d'investissement	0,00
SOLDE	0,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2008

rappel du solde d'exécution cumulé	-141 314,86
rappel du solde des restes à réaliser	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	-141 314,86
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	141 314,86

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	49 790,69
résultat antérieur	0,00
TOTAL A AFFECTER	49 790,69

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
25 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2010)	49 790,69
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2010)	0,00
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	49 790,69
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2010 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	0,00
TOTAL	49 790,69

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 05 mars 2010

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le :
Publié ou notifié
Le : 9/03/2010

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Affectation résultat ZAE

Date de transmission de
l'acte : 09/03/2010

Date de réception de
l'accusé de réception : 09/03/2010

Numéro de l'acte : 2010-028 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20100305-2010-028-DE

Date de décision : 05/03/2010

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires